

Syan'Chaleur
Régie du SYANE

Rapport d'activité
2018

SOMMAIRE

LA REGIE SYAN'CHALEUR	4
Création de la Régie Syan'Chaleur	4
Fonctionnement de la Régie.....	4
Objet et Compétences	4
LES INSTANCES DE SYAN'CHALEUR	5
Le rôle du Comité syndical du SYANE	5
Le Rôle et la composition du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur.....	5
LES PROJETS DE SYAN'CHALEUR	6
Le réseau de chaleur de Saint-Jeoire : 1 ^{re} projet engagé.....	6
Les projets à venir.....	8
LES ETATS FINANCIERS DE SYAN'CHALEUR	9
Les comptes administratifs 2018.....	9
Le budget primitif 2019	9

EDITO

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a permis de rappeler le rôle essentiel des réseaux de chaleur dans la transition énergétique. En effet, ces réseaux sont l'unique moyen de mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelables tels que la biomasse, la géothermie profonde, ainsi que les énergies de récupération issues de l'industrie.

Ce type de projets industriels et complexes nécessitent compétences techniques et moyens financiers, que toutes les communes ne peuvent posséder en interne.

Syan'Chaleur est née de la volonté des élus du SYANE d'accompagner les communes qui le souhaitent, en mutualisant les moyens techniques et financiers nécessaires au portage de leurs projets, depuis les premières études, jusqu'à la fin du projet.

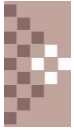
Pour sa première année d'activités, Syan'Chaleur a travaillé conjointement avec la commune de Saint-Jeoire, le Département et Haute-Savoie Habitat sur le montage technique et financier d'un premier projet de réseau. Les premières ventes de chaleur devraient commencer début 2020 avec pour objectifs de garantir un coût d'énergie compétitif pour les clients, tout en développant l'utilisation d'une énergie locale, renouvelable et peu émettrice en gaz à effet de serre.

Cette première réalisation concrète de Syan'Chaleur est la démonstration de notre capacité à accompagner les communes dans leurs projets de réseaux de chaleur. De nouveaux projets se profilent pour 2020 et les années suivantes.



GILLES FRANCOIS

Président du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur



LA REGIE Syan'Chaleur

CREATION DE LA REGIE SYAN'CHALEUR

Le 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid. Incluant une activité de vente de chaleur, le service proposé par le SYANE, dans le cadre de cette compétence, défini comme un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), doit être assuré par une régie. En 2018, le SYANE crée alors une telle entité, dénommée Syan'Chaleur, sans personnalité morale et avec autonomie financière afin de pouvoir gérer les réseaux de chaleur et de froid.

FONCTIONNEMENT DE LA REGIE

Ce type de régie, à simple autonomie financière, permet de distinguer l'organe de gestion de la régie et celui du Syndicat, tout en conservant le pouvoir décisionnel au sein du Comité syndical du SYANE.

Destiné à fournir de la chaleur auprès des abonnés raccordés au réseau de distribution, le service nécessite l'établissement de règles de fonctionnement et d'organisation du service entre les futurs abonnés et Syan'Chaleur : un « Règlement de service » et une « Police d'abonnement ».

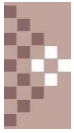
OBJET ET COMPETENCES

Syan'Chaleur a pour objet :

- ✓ l'acquisition, l'aménagement, l'exploitation, quelle qu'en soit la source d'énergie, d'installations de production de chaleur ou de froid,
- ✓ l'aménagement et l'exploitation de réseaux, quelle qu'en soit la source d'énergie, de distribution de chaleur ou de froid et du service public correspondant vis-à-vis des abonnés, conformément aux lois et règlements en vigueur, dans le cadre de la compétence statutaire optionnelle « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » du SYANE.

Syan'Chaleur peut également effectuer, pour le compte d'autres partenaires publics, des prestations de services dans le cadre de conventions, notamment de coopération, de mutualisations de moyens...

Syan'Chaleur exerce son activité sur le territoire des communes ou EPCI-FP adhérents au SYANE, et lui ayant transféré la compétence optionnelle.



LES INSTANCES DE SYAN'CHALEUR

LE ROLE DU COMITE SYNDICAL DU SYANE

En application de l'article R. 2221-72 du CGCT, le rôle du Comité Syndical du SYANE, après avis du Conseil d'exploitation de Syan'Chaleur, est :

- d'approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension,
- d'autoriser le Président du SYANE à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions,
- de voter le budget de la Régie et de délibérer sur les comptes, les mesures à prendre, d'après les résultats de l'exploitation, à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice,
- de régler les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel,
- de fixer les taux de redevances dues par les abonnés de la Régie, pour ceux qui ne sont pas fixés par décret. Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la Régie.

LE ROLE ET LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR

Le Conseil d'exploitation dont les membres sont issus du Comité syndical du SYANE a pour rôle la préparation et la proposition de décisions relatives à la régie en vue de leur validation par le Comité syndical.

Le Conseil d'exploitation se compose de :

3 élus du Comité, membres de l'exécutif :

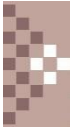
- Monsieur Jean-Paul AMOUDRY (Président du SYANE, membre de droit),
- Monsieur Raymond VILLET (Vice-Président du SYANE),
- Monsieur Gilles FRANCOIS (Vice-Président du SYANE),

2 agents du SYANE :

- Madame Elisabeth ASSIER (Responsable du service Finances),
- Madame Cécile POURRAZ (Responsable du service MDE/EnR).

Organisation des instances de la Régie Syan'Chaleur

Le Président de la Régie, Monsieur Gilles FRANCOIS a été élu lors du premier Conseil d'exploitation, par ses membres, le 11 décembre 2018.



LES PROJETS DE SYAN'CHALEUR

LE RESEAU DE CHALEUR DE SAINT-JEOIRE : 1RE PROJET ENGAGE



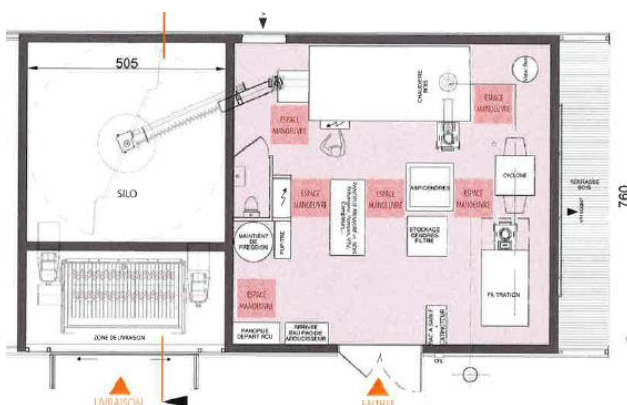
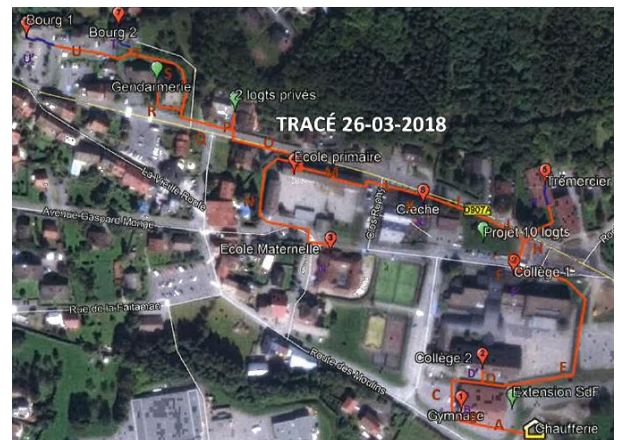
Suite au transfert de la compétence optionnelle « Réseaux de chaleur et de froid » de la commune de Saint-Jeoire le 1^{er} octobre 2017, le SYANE a engagé un projet pour la construction d'une chaufferie biomasse (bois) et son réseau de distribution de chaleur.

Cette chaufferie alimentera les bâtiments communaux suivant : le gymnase, les écoles maternelle et primaire, le collège et des logements sociaux (gérés par Haute-Savoie Habitat), ainsi qu'un projet de construction d'une salle des fêtes.

L'objectif de ce réseau de chaleur est de garantir un coût d'énergie compétitif pour les clients, tout en développant l'utilisation d'une énergie locale, renouvelable et peu émettrice en gaz à effet de serre.

▪ Principales caractéristiques du projet :

- ✓ Longueur du réseau : **1 243 m**
- ✓ Puissance de la chaudière bois : **500 kW**
- ✓ Une chaudière d'appoint/secours : fioul
- ✓ Quantité d'énergie d'origine renouvelable : **1 775 MWh/an** en substitution au gaz ou au fioul, produite avec du bois énergie dont le rayon d'approvisionnement est de seulement **35 km**



- ✓ Densité thermique globale du réseau : **1,91**
- ✓ Réduction des émissions de gaz à effet de serre : **325 Tonnes éq. CO₂ évités** chaque année, soit une baisse de 83 % par rapport à la situation actuelle
- ✓ **110 k € par an réinjectés dans l'économie locale**, représentant l'équivalent de 1,8 emplois pérennes

- Marché global de performance

Pour la conception, la réalisation et l'exploitation de cette chaufferie, Syan'Chaleur a choisi un groupement d'entreprises au travers d'un Marché Global de Performance. La rémunération de ce groupement sera liée à l'atteinte de critères de performance ambitieux et mesurables (critères d'efficacité énergétique, d'incidence écologique, de qualité de service, ...).

La mise en ligne officielle de la consultation s'est faite le 4 janvier 2018. Un jury composé de représentants du SYANE, de la commune de Saint-Jeoire et du Département a proposé d'attribuer le Marché au Groupement Cofély-Engie / Inddigo / Boehm architecte / Saelen énergie / Sarl Clapasson, à l'issue de deux tours de négociations avec l'ensemble des candidats. La notification du marché est prévue fin janvier 2019.

Le marché prévoit 6 mois pour finaliser la conception et déposer l'ensemble des demandes d'autorisations administratives, et 10 mois pour la réalisation des travaux.

Le réseau devrait alimenter ses premiers clients fin 2019 ou début 2020 si la commercialisation prend plus de temps.

- Equilibres financier du projet

Phase INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Assistance à Maitrise d'ouvrage	55 000 € HT	
Etudes complémentaires	24 765 € HT	
Marché Global de Performance	1 266 270 € HT	
Subventions		762 580 €
• Année 1		114 387 €
• Emprunt pour trésorerie		648 193 €
Emprunt sur 15 ans		328 635 €
Avance remboursable du SYANE		300 000 €

Le modèle économique montre qu'un chiffre d'affaire de 182 702 € HT/an permet de rembourser les emprunts liés au financement de ce projet, tout en laissant une marge financière suffisante pour un éventuel imprévu (technique, subventions...).

Phase EXPLOITATION / an	Dépenses par an	Recettes par an
Remboursement emprunt	22 852 € HT	
Charges d'exploitation	40 602 € HT	
Combustibles	89 817 € HT	
Provisionnement pour renouvellement	9 000 € HT	
Chiffre d'affaire vente de la chaleur		182 702 € HT

Afin d'obtenir ce chiffre d'affaire, Syan'Chaleur appliquera aux clients la tarification suivante de la chaleur :

Une part variable (R1) afin de couvrir les charges variables (combustibles) = 46,03 € HT/MWh livré (compteur abonné de chaleur)

Une part abonnement (R2) correspondant aux dépenses fixes décomposée en 4 parties :

- achat d'électricité (R21) = 5 € HT/URF
- contrat de maintenance (R22) = 24 € HT/URF
- provisionnement pour le remplacement de gros matériel (R23) = 6 € HT/URF
- remboursement de l'emprunt (R24) = 20 € HT/URF

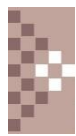
Une TVA réduite de 5,5 % sera appliquée sur la part abonnement comme sur la part variable

En moyenne, les clients bénéficieront d'une baisse de 3 % de leur facture de chauffage par rapport à la situation actuelle.

LES PROJETS A VENIR

Les communes d'Ambilly, de Ville-La-Grand et l'Agglomération d'Annemasse ont sollicité Syan'Chaleur pour porter un projet de réseau de chaleur destiné à alimenter en énergie renouvelable leurs projets de construction de la ZAC étoile.

Syan'Chaleur échange également avec d'autres communes, telles que Argonay, Cusy ou Marnaz, sur des projets potentiels de réseaux à créer dans les années à venir.



LES ETATS FINANCIERS DE SYAN'CHALEUR

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

- Section d'exploitation : dépenses et recettes

Cette section sera alimentée au moment de l'exploitation de la première chaufferie, prévue sur la commune de Saint-Jeoire en 2020. Jusqu'à cette date, les dépenses et les recettes de cette section restent à 0.

- Section d'Investissement : dépenses et recettes

En 2018, les dépenses d'investissement se sont élevées à 38 536,75 € pour la réalisation des études du réseau de chaleur de Saint-Jeoire.

Recettes : Avance remboursable du SYANE	300 000,00€
Dépenses : Etudes	38 911,75€
Résultat de l'exercice	261 088,25€

LE BUDGET PRIMITIF 2019

- Section d'exploitation : dépenses et recettes

En 2019, les dépenses d'exploitation de 12.000 € sont immobilisées en investissement à hauteur de 2.000 €

- Section d'Investissement : dépenses et recettes

Recettes	BP2018 + DM	Compte Administratif 2018	Budget Principal 2019
Subvention ADEME réseau de Saint-Jeoire	540 545 €		762 580.00 €
Report 2018			261 088.25
Avance SYANE	300 000 €	300 000 €	
Emprunts	388 455 €		279 438
	1 229 000.00	300 000.00	1 303 106.25

Dépenses	BP2018 + DM	Compte Administratif 2018	Budget Principal 2019
Transfert entre sections	10 000 €		2 000 €
Immobilisations incorporelles	84 000 €		
Immobilisations en cours	1 135 000 €	38 911,75 €	1 301 106.25 €
	1 229 000.00	38 911,75 €	1 303 106.25 €

- Personnels

A ce jour il n'est pas prévu le recrutement de personnel directement par la régie. En application de l'article R. 2221-81 du CGCT, le personnel du SYANE sera mis à la disposition de la régie qui remboursera le montant des rémunérations associées.

Jean-Pierre SCOTTON, directeur général du SYANE, a été nommé directeur de la régie.

Syan'Chaleur

Régie du SYANE

The logo for SYANE features the word "SYANE" in a white, stylized, cursive font. A thick white horizontal line is positioned above the letters, starting from the left and ending under the 'E'.

SYANE

ENERGIES & NUMERIQUE

**SYNDICAT DES ÉNERGIES
ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE**

**2107 ROUTE D'ANNECY
74330 POISY**

TÉL. 04 50 33 50 60

